

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## du

### MERCREDI 12 JANVIER 2011

#### Étaient présents :

Jean-Luc DELPEUCH - Sophie CHARRIERE - Claude GRILLET —Jean-François CHAVY – Frédérique MARBACH - Pascale DEL RABAL - Elisabeth LEMONON - Guy BELOT - Evelyne DUFOUR-MILLET - Alain GAILLARD - Marie Hélène BOITIER - Pierre-Marie DUPARAY - Michel TROUILLET - Paul GALLAND - Sylvie CHRETIEN – Landrada ROLLAND - Nicole JANNET-PETIT - Christian SENE - Lucien ZAJDEL - François BREUIL - Patrick RAFFIN - Anne-Marie LEOTY

#### Pouvoirs :

Colette XAVIER-ROLAI	à Jean-François CHAVY
Fernanda FERREIRA DA SILVA	à Frédérique MARBACH
Loïc PERROD	à Jean-Luc DELPEUCH
Claire BOUVROT-LARDY	à Anne-Marie LEOTY
Benoît KROELY	à Lucien ZAJDEL

#### Absent excusé:

#### Secrétaire de séance :

Claude GRILLET

#### Points d'information générale :

#### Bilan d'activités de la police municipale :

M. Olivier SORIANO, responsable de la police municipale présente l'activité du service durant l'année 2010.

M. le Maire rappelle les objectifs de la police :

- plus de présence sur le terrain
- surveillance des sorties des établissements scolaires
- lutte contre les véhicules ventouse

Il est précisé qu'en ce qui concerne le bruit, la police municipale est intervenue aussi bien en prévention qu'en verbalisation.

La meilleure vigilance en matière de respect des règles du stationnement a permis une meilleure accessibilité des places de stationnement en centre ville et une meilleure rotation des véhicules.

#### Equivallee :

Mme Sophie CHARRIERE : L'assemblée constitutive de l'Association Equivallee s'est tenue en décembre.

Les membres du bureau élus sont :

Président : M. Jean-Luc FONTERAY, représentant le Conseil Général,  
Vice-Présidente : Mme Sophie CHARRIERE, représentant la Commune,  
Secrétaire : M. Guillaume RANDRIAMAMPITA, représentant les Haras  
Secrétaire adjoint : M. REBILLARD, représentant le Conseil Général  
Trésorier : M. André PEULET, représentant le Conseil Général  
Membre : M. Christian GILLOT,

Le directeur a été recruté pour une durée de 3 ans. Il s'agit de M. Axel BOURDIN dont le profil de poste correspond à notre souhait, à savoir une expérience en Animation et en Développement Economique. Son bureau est situé dans les anciens locaux de la D.R.I.

Pour ce qui concerne les travaux de la Passerelle, la consultation a été lancée. La mise en service de cette passerelle doit avoir lieu fin avril. Le Conseil Général va effectuer les travaux de mise au sec du Pré Tazerot. En ce qui concerne l'entretien du site, les tâches seront définies lors de la première réunion de bureau.

#### Convention avec le C.M.N. :

Les discussions sont en cours. Une réunion a eu lieu avec les représentants du Ministère de la Culture et du Centre des Monuments Nationaux. Il y a convergence de vue sur l'intérêt d'une forme coopérative à discuter, et accord sur le fait qu'une nouvelle convention est nécessaire, en l'attente de structure fédérative, dès le 1<sup>er</sup> mars. L'objectif: qu'il y ait transparence pour le visiteur. Nous devrions avoir des éléments écrits prochainement sur lesquels nous saisirons les commissions compétentes.

M. RAFFIN : En ce qui concerne la structure fédérative, est-ce que les commissions seront ouvertes aux entités concernées pour un travail en commun ?

M. DELPEUCH : Il y aura des allers-retours entre les discussions avec les partenaires et le travail en

commission municipale.

M. ZAJDEL : Vous nous avez fait voter sur l'EPCC, vous n'en parlez plus.

M. DELPEUCH : L'EPCC est une structure fédérative.

M. ZAJDEL : Quelle est la position des Haras et de l'ENSAM?

M. DELPEUCH : Pour l'instant, la discussion a lieu avec le Ministère de la Culture, les établissements publics sont tenus au courant.

M. ZAJDEL : Ce qui m'étonne, c'est que l'on ait décidé d'un délai d'un an pour travailler et on revient à la convention comme avant. Si la position achoppe, nous devons payer le personnel municipal du musée, mis jusque là à disposition du CMN.

M. DELPEUCH : Ce sujet a été lancé dès la fin de l'évènementiel et l'adoption du rapport de la commission municipale chargée de la réflexion sur le sujet. Le risque était que le centre des monuments nationaux nous rende les clés du Palais Jean de Bourbon, sans autre perspective. Nous faisons en sorte que cela ne soit pas le cas et qu'une solidarité financière soit instaurée dès la fin de la convention actuelle.

## **ADMINISTRATION GENERALE : Contribution au débat public R.C.E.A.**

**N°1**

### **Présenté par Mme CHARRIERE**

Lors de la réunion publique du jeudi 2 décembre à Cluny, les documents versés au Débat public pour le projet d'accélération de la mise à 2X2 voies de la RCEA ne présentent pas un projet acceptable pour les populations du territoire du Clunisois. Les échanges du débat public n'ont pas apporté d'éléments rassurants et ont confirmé la fragilité juridique de ce projet porté par l'Etat.

Des points restent en suspens :

1-Alors que la solution à péage est injuste, inadaptée, déplace le problème de l'insécurité, les documents révèlent une absence d'alternative sérieuse et responsable de l'Etat dans le cas d'une solution sans péage. Nous souhaitons un projet réaliste qui prenne en compte les besoins des populations de notre territoire.

2-Les itinéraires de substitution envisagés et le système de péages ouverts aggraverait fortement la situation actuelle de l'usager du Clunisois pour se rendre gratuitement à Mâcon, comme en direction du haut Clunisois, source de rupture d'égalité sanctionnable par le Conseil d'Etat. Le code de la voirie routière impose de garder un axe qui permette, en cas d'autoroute payante, de se rendre gratuitement à Mâcon par exemple. Il est inenvisageable de revenir à la situation d'il y a vingt ans, alors que les flux routiers ont considérablement augmenté. Par ailleurs, rendre payant le trajet Montceau-les-Mines à Mâcon via Paray, générera une augmentation sensible du trafic de report sur la RD980 qui traverse notre communauté de communes. Quelles sont les solutions proposées par l'Etat face à l'augmentation des flux routiers générés sur les itinéraires transversaux de report ?

3-Les villages traversés par les itinéraires alternatifs présentent des aménagements incompatibles avec des flux routiers supérieurs qui seraient générés par l'instauration d'un péage, sachant que la création de la route express avait déjà pour objectif d'éviter ses itinéraires inadaptés. Le scénario à péage constituerait un lourd préjudice pour les populations et villages concernés : dangerosité sur ces itinéraires, déplacement de la question d'insécurité, nuisances aux riverains. De plus, la mise à niveau des itinéraires alternatifs aurait un coût important qui est occulté et ne peut pas ne pas être abordé dans ce débat. Quelle est la prise en compte de ces différents aspects dans le projet de mise en concession ?

Depuis le 16 août 2010, la Communauté de Communes du Clunisois est intégrée au périmètre du SCOT Sud Bourgogne arrêté par M le Préfet. Le scénario proposé en débat ne prend pas en compte les nouveaux enjeux en aménagement de l'espace de notre territoire et en besoins de déplacements des populations au sein de ce bassin de vie identifié et validé.

Avec une seule route nationale en Saône et Loire, l'Etat doit résorber son retard dans notre département sur cet axe Centre Europe Atlantique, et ne pas faire supporter à nouveau cette charge sur nos populations et nos collectivités. Des crédits européens doivent être mobilisés, le ministère doit revoir le refus du ministre Bussereau lors de sa visite à Paray d'utiliser l'éco-redevance.

Il est à déplorer qu'en terme « d'accélération », plutôt que de réaliser la mise en 2 x 2 voies gratuites comme prévue par l'enquête publique de 1997, l'Etat envisage une solution injuste qui prendra du temps, ne pourra aboutir juridiquement, pénalisera nos territoires tout en déplaçant les problèmes de sécurité. Il convient que la circulation gratuite au sein de nos territoires sur des itinéraires adaptés soient maintenue et non confisquée.

Au vu, des documents diffusés par l'Etat ainsi que par la tenue du débat organisé par la Commission particulière du débat public RCEA, il n'apparaît pas, bien au contraire, que les enjeux exposés puissent trouver des réponses à travers le passage à une concession avec péages de la RCEA.

*Il est demandé au Conseil Municipal :*

- *de s'opposer fermement à la mise en concession autoroutière de la RCEA et revendique le maintien de la gratuité d'une route déjà payée par le contribuable,*
- *d'exiger la sécurisation de la RCEA par une mise en 2 x 2 voies, avec vitesse maximale autorisée de 110 km/h sur les tronçons restant à aménager,*
- *de demander impérativement à l'Etat d'appréhender tous les coûts générés par son scénario de mise en concession et de proposer une alternative raisonnée et financée pour sa seule route nationale dans le département, notamment par l'éco redevance en application de la directive eurovignette relative à la taxation des Poids Lourds.*

M. ZAJDEL : Le péage est une « usine à gaz ». Nous ne sommes pas d'accord de faire payer 3 fois les Clunisois. Il serait souhaitable de viser les références du rapport des députés concernant la possibilité de faire payer une éco-taxe aux poids lourds en transit, le produit de celle-ci étant ensuite affecté aux travaux de mise en 2X2voies.

Mme CHARRIERE : il y a également la loi Grenelle I

M. GALLAND fait part que chacun peut apporter sa contribution sur le site internet [question@debatpublic-rcea.org](mailto:question@debatpublic-rcea.org).

**Vote unanime, le rapport étant complété comme suit :**

Vu le rapport de la commission des affaires européennes de l'Assemblée Nationale sur la proposition de directive relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures (Eurovignette). (Bases légales: directive eurovignette de 1999, révisée en 2006 (2006/38/CE), transposée dans les lois Grenelle 1 et 2 et la loi de Finances pour 2009).

## **ADMINISTRATION GENERALE : Dénomination de voies**

**N°2**

*Présenté par M. Guy BELOT*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de dénommer :

- Rue Equivallée, la voie entre la Roseraie et la carrière Equivallée ;
- Passage BOUILLOT, le passage qui va de la rue Porte de Paris (vers le Restaurant universitaire et l'Espace Musique et Danse) à la rue des Tanneries.
- Route de la Roseraie, la route départementale du pont de la Levée au rond point Lucien Aubrac

*Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.*

M. ZAJDEL propose, au lieu et place de passage BOUILLOT, soit passage du bourgneuf (cette partie de la Ville s'appelant autrefois le bourgneuf) soit passage de la tour butevaux

M. BREUIL pense que Michel BOUILLOT n'est connu que des Clunisois.

M. DELPEUCH : Des personnes ont une renommée nationale et d'autres ne sont connues que localement.

Mme JANNET PETIT fait part que Michel BOUILLOT était contre la construction de l'école de danse dans cet espace.

M. GALLAND confirme que Michel BOUILLOT avait signé la pétition contre l'espace Musique et Danse.

M.BELOT fait part qu'il y aura d'autres rues à dénommer, en particulier la rue Porte des Prés, qui pourrait devenir rue Kenneth John Conant : la Justice de Paix et l'Hôtel de Bourgogne portent tous les deux le numéro 1 de la rue Porte des Prés.

M. le Maire précise que la Commission ad hoc fera des propositions.

Il est également proposé que la RD 980 entre le Pont de la Levée et le rond-point Lucie Aubrac soit dénommée route de la Roseraie

**Vote :**

**Passage de la Tour Butevaux : 15 voix « POUR »**

**Passage Michel Bouillot : 9 voix « POUR »**

**C'est donc la dénomination « passage de la Tour Butevaux » qui est adopté**

**Route de la Roseraie : 23 « POUR » et 4 « ABSTENTIONS ».**

Cette dénomination est donc également adoptée

Route Equivallée : Unanimité

**TRAVAUX : Construction d'un Groupe Scolaire**

**Attribution de la mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage**

**N°3**

*Présenté par Mme DEL RABAL*

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une procédure adaptée a été lancée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un groupe scolaire.

40 dossiers ont été retirés, 3 cabinets ont répondu, les cabinets ACE BTP, MDTs et SEMA

La commission d'examen des offres s'est réunie les 7 décembre 2010 à 8 h00 et 5 janvier 2011 à 19 heures et a constaté les résultats suivants :

Libellés	ACE BTP		MDTS		SEMA	
Prix H.T.	21 350 €	8	89 600 €	1.9	57 985 €	2.9
Critères à l'ouverture des offres (qualités professionnelles, moyens mis en œuvre, garanties profess. et références)	3.6		4		3.6	
Compréhension problématique	4.8		6		4.8	
Cohérence des délais	1.2		2		2	
Total des Points	17.6		13.9		13.3	

*Au vu des résultats, la commission d'examen des offres propose de retenir le cabinet ACE BTP pour assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant HT de 21 350 €.*

*Il est demandé au Conseil municipal :*

*-de valider le choix de la Commission ;*

*-d'autoriser M. le Maire à signer le marché correspondant.*

M. ZAJDEL : on peut être surpris des différences de prix, mais compte tenu des explications qui nous ont été données en commission et pour lesquelles nous tenons à féliciter l'équipe majoritaire, nous voterons « Pour ».

**Vote unanime**

**FINANCES : Création d'une « passerelle équestre et pédestre sur la Grosne »**

**Demande de subvention FEADER**

**N° 4**

*Présenté par Mme CHARRIERE*

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la commune dispose d'une gamme très large d'équipements structurants dans le domaine des sports et des loisirs de pleine nature qui, mise à part le site « Equivallée » attenant à la muraille, sont réparties dans un cercle de 1500 m de diamètre, à l'est de la Ville de l'autre côté de la rivière « La Grosne » : piscine, boulodrome, tennis, hippodrome, stade de foot, voie verte, camping, hôtel, restaurant, ...

Afin d'assurer la sécurité des usagers, il est proposé de construire une passerelle reliant la partie « historique » de la ville aux équipements sportifs et de loisirs localisés de l'autre côté de la Grosne, évitant ainsi un détour tant pour les piétons que pour les cavaliers par le Pont de la Levée assez éloigné et très étroit.

Cette passerelle établira une liaison directe avec la voie verte (itinéraire de balades qui traverse toute la Saône-et-Loire), tout en affirmant l'axe architectural et historique donné par la rue Porte de Paris et son mur d'enceinte.

Cet équipement structurant vise le développement et la diversification des activités touristiques et de loisirs,

maintenant et dynamisant ces activités pour renforcer l'attractivité du territoire.

Il permet d'améliorer la structuration des espaces, de relier les acteurs, d'amplifier et de renouveler l'offre touristique en milieu rural, d'améliorer la qualité des prestations, de prendre en compte l'environnement, et de favoriser l'accès aux produits touristiques.

Le montant de l'opération est estimé à 367 950.27 € HT. Le Conseil Régional, le Fonds EPERON et le Conseil Général nous ont informés de l'attribution de subventions.

Le plan de financement serait donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
LIBELLES	Montants	LIBELLES	Montants
Montant des travaux	335 902.50 €	Subvention CRal	60 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	17 315.00 €	Subvention CGal	20 000.00 €
Divers & imprévus	14 732.77 €	Subvention EPERON	100 000.00 €
		FEADER 30%	110 385.00 €
		Autofinancement ville	90 686.09 €
TOTAL H.T.	367 950.27 €		
T.V.A.	72 118 25 €	F.C.T.V.A (15.482 %).	58 997.43 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>440 068.52 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>440 068.52 €</b>

*Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide du FEADER et à engager la dépense dès que possible.*

Mme CHARRIERE : La maîtrise d'œuvre a rendu sa copie. Nous avons travaillé avec le jeune étudiant de l'ENSAM. Le chiffrage n'était pas affiné. Pour le delta, nous pouvons solliciter du FEADER. Les travaux devront démarrer rapidement, l'objectif étant que cette passerelle soit réalisée pour le mois de mai. De son côté, le conseil général réalisera les travaux de mise au sec du Pré Tazerot.

**Vote unanime**

## QUESTIONS DIVERSES

M. GALLAND : Quel soutien apporte la Ville aux festivals de Lournand ?

M. DELPEUCH : La Ville met le théâtre et le personnel à la disposition pour que la billetterie profite à l'association.

M. GALLAND remercie les bénévoles du cinéma sur la fréquentation et la qualité de la programmation.

M. RAFFIN, suite au nouvel organigramme des services municipaux, demande qui va diriger les services techniques.

M. DELPEUCH : Nous avons créé deux pôles distincts, l'un concerne le bureau d'étude des travaux neufs et des grands projets qui est dirigé par M. J.L. KURALONEK, l'autre concerne le centre technique municipal chargé de la maintenance et est géré par M. Etienne GILLERON. Ce dernier a été recruté il y a environ un an pour assurer cette tâche. Maintenant qu'il a pris ses marques, il peut assurer pleinement sa mission.